

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Port-Gentil : un gardien mortellement son employeur

**TOUT** est parti d'une dispute entre Adama Marre et Marie-Louise Omanda. Cette dernière ne supportait plus que son vigile, pourtant régulièrement payé, s'approvisionne dans son congélateur. Alors qu'elle voulait finalement s'en débarrasser, dans la nuit du 1er au 2 juin courant, le ressortissant ouest-africain a tenté de persuader sa patronne de le garder. En vain. S'en serait suivi un échange verbal ayant provoqué une rixe. Puis, la mort !

Christelle NTSAME  
Port-Gentil/Gabon

**R**ESSORTISSANT malien de 25 ans, Adama Marre a maille à partir avec la justice, pour le meurtre présumé de Marie-Louise Omanda, épouse Pierre Pont, au quartier Ondimba, dans le premier arrondissement de la commune de Port-Gentil. La victime, qui l'employait comme gardien, est une septuagénaire plus connue sous l'appellation de Maguette, grâce à son entreprise de location de tentes et chaises. Elle vivait avec son époux, qui était en voyage au moment des faits. Le suspect a pris la poudre d'escampette après son acte, mais il a été appréhendé par les éléments de la police judiciaire, le mardi 2 juin courant, sur la route d'Omboué, dans le département d'Étimboué. Il avait un habit et des bijoux de la dame lorsqu'il a été interpellé.

Les faits, relatés par le présumé meurtrier lui-même, se déroulent au domicile de la défunte, où Adama était allé remplacer un de ses compatriotes parti en voyage. En fait, c'est ce dernier qui l'aurait présenté à Marie-Louise Omanda pour prendre momentanément sa place durant son absence.

Mais à ses heures de travail, le ressortissant ouest-africain se ravitaillait régulièrement dans le congélateur de son employeur, sans son autorisation. "Je prenais souvent des vivres dans le congélateur pour mes besoins alimentaires. Je le faisais parce que je voyais les autres employés que j'ai trouvés là-bas prendre aussi la nourriture", explique le mis en cause qui, apprend-on, serait un récidiviste. Sauf que la répétition de cet

acte va attirer l'attention de la patronne. Celle-ci commence à se plaindre du comportement de son gardien, l'accusant d'être également à l'origine de la disparition, non plus seulement de denrées alimentaires, mais aussi d'autres effets dans la maison. S'installe alors, tout naturellement, un climat de suspicion et de manque de confiance.

Selon des témoins, Mme Pierre Pont aurait donc décidé de se sé-

parer d'Adama Marre, après lui avoir réglé son solde. Ce dernier, inquiet de se retrouver au chômage, et conseillé par des membres de sa communauté, aurait entrepris, dans la nuit du 1er au 2 juin courant, d'aller s'excuser auprès de son employeur pour les forfaits commis. "Elle se trouvait dans sa chambre lorsque je suis allé la rencontrer, et la porte était entrouverte. Elle a été surprise par ma présence, parce que j'y suis rentré soudainement", précise, aux enquêteurs, le Malien à qui la patronne aurait pourtant interdit l'accès dans ses appartements.

Selon des sources judiciaires, l'échange aurait mal tourné entre les deux. Marie-Louise Omanda n'aurait pas apprécié l'intrusion de son employé dans sa chambre à coucher. Elle aurait alors usé de la violence pour le mettre dehors. Un geste que le gardien n'aurait pas apprécié.

Selon des sources judiciaires, l'échange aurait mal tourné entre les deux. Marie-Louise Omanda n'aurait pas apprécié l'intrusion de son employé dans sa chambre à coucher. Elle aurait alors usé de la violence pour le mettre

dehors. Un geste que le gardien n'aurait pas apprécié.

Sur ces entrefaites, Adama Marre dit avoir riposté : "Je l'ai d'abord tenu par le cou, ensuite je l'ai poussée. Elle est allée tomber et a cogné sa tête sur le lit. Je suis sorti de la chambre pour retourner à mon poste, mais je ne suis pas reparti dans sa chambre toute la nuit", dit-il aux enquêteurs

Le corps de Marie Louise est retrouvé, inerte, le lendemain (vers 8h) par sa dame de ménage, dont l'attention est d'abord attirée par l'étrange silence dans la maison. L'enquête diligentée à cet effet par les autorités judiciaires devrait permettre de faire la lumière sur cette affaire qui défraie la chronique dans la cité pétrolière. La crainte étant désormais de voir d'autres employeurs regarder désormais leurs gardiens d'un œil suspicieux.



Photo : Julie Nguimbi

Au quartier Ondimba, l'acte posé par le ressortissant malien est dans

### Port-Gentil



## INSÉCURITÉ À PORT-GENTIL

**23-03-2020**  
Une famille entière composée du père, de la mère et de leurs deux enfants, tous de nationalité camerounaise, est retrouvée sans vie à son domicile, au quartier Sud, dans le 4e arrondissement de la commune de Port-Gentil.

**10-04-2020**  
Trois Gabonais, Drecy Olinet Bakenda alias "Nino", 20 ans, Darry Jusda Moudounga Nzamba alias "Play boy", 23 ans et Kevin Koumba, 20 ans, neutralisés pour cambriolage d'une douzaine de commerces à Port-Gentil.

**11-04-2020**  
L'antenne provinciale de la Police judiciaire (PJ) de Port-Gentil, neutralise deux compatriotes, Andy Nzouba alias "Aguero", 26 ans et Yorick Obame alias "Azaria", 26 ans également, pour vol et braquage.

**26-05-2020**  
Ted Maurice Ngadi alias "Commando", 22 ans, Cyrielle Mboumba Mabiata, 21 ans, Pichana et Cop, suspects d'avoir commis plusieurs forfaits dans la commune de Port-Gentil.

**27-05-2020**  
L'antenne provinciale de la Police judiciaire (PJ) de Port-Gentil met la main à nouveau sur Steeve Ndjima, 34 ans, pour usurpation de titre et escroquerie.

**16-03-2020**  
Steeve Ndjima écope 4 ans de réclusion devant la cour criminelle de Port-Gentil, coupable des infractions de vol avec violence, vols ordinaires perpétrés, de jour ou de nuit, arrestations arbitraires de paisibles citoyens.

# malien agresse

## L'insécurité sans cesse grandissante

René AKONE DZOPE  
Port-Gentil/Gabon

À Port-Gentil, la question de l'insécurité devient préoccupante. Des vols, des braquages et autres meurtres sont de plus en plus enregistrés dans une cité où la psychose pourrait vite, si rien n'est entrepris, prendre le pas sur la relative quiétude habituelle.

Le renforcement des effectifs des forces de sécurité et de défense dans la ville de sable demeure sans grand effet. Pour l'instant. Ainsi, en plein couvre-feu, une douzaine de boutiques ont été cambriolées en une seule nuit. Les bandits auraient été appréhendés quelques jours plus tard. Tout récemment, un gang composé de jeunes délinquants dont la moyenne d'âge se situe en dessous de 23 ans a été mis hors d'état de nuire

Le renforcement des effectifs des forces de sécurité et de défense dans la ville de sable demeure sans grand effet.



Photo: Julie Nguimbi

Le meurtrier présumé, Adama Marre.

par la PJ au Quartier-sud. Certains parmi eux, à en croire leur déposition, venaient du Moyen-Ogooué. La province voisine. Un autre groupe a été maîtrisé du côté de Salsa. C'est d'ailleurs dans les environs que Théophile Azizet, alors directeur de cabinet de l'ancien maire de Port-Gentil Bernard Aperano, avait été lâchement assassiné.

Il n'y a pas longtemps, un certain Nguema Nze a trouvé la mort à la suite d'un lynchage. L'infortuné aurait été surpris dans une mai-

son nuitamment. Les riverains, qui ont conclu à une tentative de vol, l'auraient alors battu jusqu'à ce que mort s'en suive. Que font nos forces de sécurité face à cette situation ?

Pas grand-chose. Leur présence demeure discrète dans une cité de l'or noir où de nombreux jeunes compatriotes, en décrochage scolaire, écument les rues de la ville. Sans que les parents et l'État ne trouvent des solutions en vue de les occuper sagement.



toutes les conversations.

# Ces patrons victimes de leurs employés

Guy-Romuald MABICKA  
Libreville/Gabon

LES raisons ne sont peut-être pas identiques, mais l'issue est la même : l'on enregistre ces derniers temps des cas d'employeurs victimes de leurs salariés. Le plus récent est donc celui de Marie Louise Omanda (notre photo), assassinée par son gardien Adama Marre, à Port-Gentil, dans la nuit du 1er au 2 juin 2020.

Mécontente de la perte de plusieurs effets dans sa maison, la patronne aurait décidé de le virer. Mesurant

sûrement la dure réalité du chômage, le vigile aurait tenté de l'en dissuader. En vain. D'où l'échange virulent de paroles et la rixe qui aurait provoqué la mort de la dame

On enregistre ces derniers temps des cas d'employeurs victimes de leurs salariés.

qui ne voulait pas le conserver. Récemment, au village Andock-Foula dans le département du Komo, Gilbert Sambi Bilaye, Gabonais de près de 58 ans, a été interpel-

lé le mois dernier pour le meurtre de son employeur chinois, Zhenyou Li, et de son chauffeur Will Fortuné Ikapi Mouketou.

Que dire de Valentin Angone Mekoulou (21 ans au moment des faits) qui, à l'aide d'une bouteille cassée, avait agressé mortellement son patron Ghislain Ngambié, en septembre de l'année dernière, en protestation de son licenciement et la non-perception de la totalité de ses indemnités. L'employé violent réclamait un montant de... 2 000 francs.

L'on peut se limiter à ces

trois faits, tout en relevant leur point commun : le manque de confiance qui finit par s'installer entre les travailleurs et leurs employeurs à la suite d'un certain nombre d'actes répréhensibles posés par les premiers cités.

Les raisons évoquées pour le cas de la cité pétrolière en est l'illustration parfaite. Celles-ci font état de vols répétés. Il en a été de même à Andock-Foula, où tout est parti de la subtilisation d'une somme de 350 mille francs par le mis en cause dans une cachette de l'Asiatique.



Photo: Julie Nguimbi